

En partenariat avec



MOVIE MAGIC BUDGETING

Elaboration et suivi des budgets de production audiovisuelle et cinématographique

Objectifs de la formation

- Explorer les fonctionnalités du logiciel
- Gérer le budget du projet
- Créer un devis type CNC complet



Contenu de la formation

Explorer les fonctionnalités du logiciel

- Utiliser des matrices et des templates pour faciliter les processus
- Etablir une structure budgétaire : Globals, Fringes
- Utiliser efficacement la barre de menu, les icônes, les fenêtres de navigation, le double-clic
- Effectuer le Budget-set up : préférences, paramètres
- Manipuler les graphiques et les fonctionnalités arithmétiques
- Sauvegarder, partager et archiver les éléments

Gérer le budget du projet

- Hiérarchiser les éléments du budget avec les groupes
- Utiliser le gestionnaire de devises : gérer les taux, définir des taux personnalisés, convertir automatiquement des montants
- Calculer les coûts supplémentaires
- Sauvegarder et organiser les budgets avec la Budget library : répertoires, sous-répertoires et versions multiples
- Synchroniser le budget avec la Cloud library
- Obtenir des analyses personnalisées sur les données budgétaires avec les Quick reports

Créer un devis type CNC complet

- Structurer le devis en utilisant les différents niveaux disponibles dans MMB : Top Sheet,, Account Levels, Detail Levels, 4^{ème} niveau
- Détailler chaque poste de dépense conformément aux normes CNC
- Respecter les contraintes budgétaires fixées par le CNC

Modalités d'évaluation

Evaluation de positionnement en entrée de formation

À l'issue de la formation, le formateur référent procède à l'évaluation des acquis individuels via un questionnaire sur les fonctionnalités du logiciel

Public

Professionnel du tournage cinéma ou audiovisuel.

Modalités d'accès à la formation

Pré-requis d'accès à la formation

Avoir un projet d'utilisation professionnelle du logiciel.
Maîtrise les bases de calcul dans Excel.

CV et Lettre de motivation pour étude de recevabilité de la candidature :

Analyse du respect des pré-requis, de la corrélation entre le projet professionnel porté (maturité, expérience, contexte de mise en œuvre, réseau, objectifs opérationnels visés...) et la réponse apportée par la formation.

Dans le cas d'une inadéquation entre le projet et la formation choisie, une alternative ou une réorientation pourra être proposée.

Délais d'accès : compter 3 à 4 semaines dans le cadre d'une demande de prise en charge par un organisme financeur (Afdas, France Travail...)

Méthodes pédagogiques

Théorie : méthodologie, guide de prise en main di logiciel en français
Méthode active : cas pratiques et exercices d'application

Intervenants

Les intervenants du Cifap sont des professionnels du secteur en exercice.

Fabrice Gilbert Directeur de production depuis 20 ans sur des fictions cinéma, des documentaires cinéma, la télévision et des plateformes. Membre du CA de l'Association des Directeurs de Production (ADP).

Sous réserve de disponibilité.

Moyens techniques

Salle de formation équipée et connexion internet.

Pour chaque stagiaire, mise à disposition pour la durée de la formation :
PC ou Mac équipé avec les dernières versions des logiciels Movie Magic Budgeting et Movie Magic Scheduling
Suite Microsoft Office

Déroulement de la formation

Durée totale	28 heures sur 4 journées
Durée hebdomadaire	35 heures
Effectif minimum	4 personnes
maximum	8 personnes
Lieu de la formation	Ciné Rencontre 10 rue de l'Embosque – 34770 Gigean
Horaires	9h30 - 13h / 14h - 17h30
Contact	Alexandre Dartois ☎ 06 42 44 04 56 @ : alexandre@cifap.com

Contact en cas de nécessité d'aménagement du parcours de formation

Agnès Margraff – Référente PSH ☎ 01 48 18 28 29
@ : handicap@cifap.com

Dates des sessions

Session 1/2025 du 24 au 27 novembre

Coût par participant 1 680€ HT 2 016€ TTC
(assujettissement à la TVA)

Financement

Intermittents du spectacle, artistes-auteurs : sur étude de dossier par l'AFDAS (renseignements au 01 44 78 38 44) à condition de satisfaire aux critères de recevabilité (toutes les précisions sur le site de l'AFDAS)

Salariés d'entreprise : possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue par votre OPCO

Demandeurs d'emploi : sur étude de dossier par France Travail

Autres situations : nos conseillers en formation analyseront votre situation afin d'envisager les possibilités de financement